

Laisser entendre la voix d'autrui: les formes de la dissociation énonciative dans le style indirect latin

Anna ORLANDINI & Paolo POCETTI
(UNIVERSITÉ TOULOUSE 2- UNIVERSITÉ ROME)
orlandinianna@libero.it paolopocetti@tiscali.it

L'apothicaire s'indigna contre ce qu'il appelait les manœuvres du prêtre ; elles nuisaient, *prétendait-il*, à la convalescence d'Hippolyte (Flaubert, *Madame Bovary* Deuxième partie, chap. 11, p. 149).

1. INTRODUCTION

Nous analyserons ici un phénomène relevant de la polyphonie, la « dissociation énonciative », qui caractérise entre autres le style indirect plutôt que l'*oratio obliqua*. L'*oratio obliqua* ou « discours indirect » au sens étroit qui a son origine dans la langue juridique et de la chancellerie, et qui connote, en particulier, le style des historiens, attribue explicitement le discours à un locuteur précis (I). Normalement, celui qui rapporte ce discours, le locuteur – auteur de l'énoncé (L), n'a pas la possibilité de marquer une distance, un décalage face à ce qu'il rapporte comme l'authentique parole d'autrui. En revanche, le style indirect, pris dans son acception large, ne partage pas les mêmes présupposés pragmatiques, et permet parfois de reconstruire la pensée d'autrui, si l'on adopte la définition selon laquelle le style indirect dénote « une situation discursive qui se réalise quand on présente le procès comme pensé par un autre »¹.

Comme le souligne H. Nølke², nombreux sont les moyens pour signaler la voix ou la pensée d'autrui, auxquelles on fait allusion dans un énoncé d'une manière directe ou indirecte, explicite ou implicite ou bien à travers des nuances parfois presque imperceptibles. Tous les niveaux principaux de la langue sont impliqués : la phonétique (spécialement la prosodie dans l'oralité), la morphologie, la syntaxe, le lexique. À l'intérieur de ces niveaux on distinguera l'architecture des phrases (régissante ~subordonnées), les catégories du verbe (modes, personnes, etc.), les particules, les adverbes, les lexèmes, les clivages, l'ordre des mots, etc.

¹ Définition adoptée dans les manuels traditionnels comme Traina-Bertotti (1977, § 405,249) ; voir encore la définition de Ernout-Thomas (1953-1972⁵ : 421) : « (le terme de) **style indirect** s'applique, d'une manière plus large, à toute phrase, ou même – à l'intérieur d'une phrase- à toute proposition que l'écrivain met au compte d'une autre personne que lui-même. »

² H. NØLKE (2013 : 70).

On examinera, dans ce qui suit, les contextes où une forme de modalité évidentielle³, l'indication d'une source indirecte, est jugée par le locuteur, et en particulier, les moyens qu'il exploite en latin lorsqu'il veut signaler sa dissociation, son non-engagement dans la vérité de l'assertion qu'il rapporte. Ces moyens sont nombreux : le mode des propositions subordonnées (notamment les oppositions indicatif vs. subjonctif et infinitif vs. participe), mais aussi certains choix lexicaux concernant le verbe de la proposition régissante (par exemple : *autumat*, *simulat*, etc.), certains adverbes (par exemple : *specie*, *quasi*, *tamquam si*, des tournures qui servent à rendre l'expression doublement polyphonique « sous prétexte que »). Mais il existe aussi d'autres outils pour signaler l'attitude du locuteur, au niveau de la modalité épistémique, comme par exemple l'emploi non canonique de certains connecteurs de disjonction (*aut*, *vel*), mais aussi la forme du verbe principal (par exemple, l'impersonnel *dicitur*, *videtur*), ou le choix entre potentiel ou irréel. Dans ce qui suit, nous essayerons de vérifier la plupart de ces moyens, en les analysant dans les détails à partir de contextes donnés.

1.1. La négation polémique

O. Ducrot a inséré la négation polémique parmi les cas de polyphonie. Elle sert à introduire la voix du locuteur impliquant l'expression « il n'est pas vrai que » qui s'oppose à l'opinion d'un énonciateur implicite. Cet emploi de la négation se situe au premier niveau de la dissociation énonciative, parce qu'elle ne nécessite pas d'autres marqueurs. En outre, elle est souvent signalée par des traits prosodiques : c'est dans l'oralité que cette stratégie déploie toute son efficacité. La négation polémique et la négation descriptive peuvent coexister dans un même énoncé. C'est la prosodie qui permet de les distinguer, comme dans ce passage du discours de Cicéron :

(1a) *Non illa praesidia quae pro templis omnibus cernitis, etsi contra uim collocata sunt non adferunt tamen oratori terroris aliquid* (Cic. Mil. 2)
« Non, il n'est pas vrai que ces détachements militaires que vous voyez là-bas devant tous les temples, même s'ils ont été placés pour prévenir la violence, n'apportent pas quelque effroi à l'orateur ».

La négation polémique peut focaliser un seul mot, repris d'un énoncé d'autrui, en donnant lieu aux structures du type « non X, mais Y » ou « Y, non X ». Il s'agit, dans ce cas, d'une sorte de correction ou de rectification. Fréquemment l'élément nié consiste dans la répétition d'un terme employé par l'interlocuteur, par ex. :

(1b) ME. *Ne tu istic hodie malo tuo compositis mendaciis advenisti audaciai columen consutis dolis. SO Immo equidem tunicis consutis huc advenio, non dolis. ME At mentiris etiam : certo pedibus non tunicis venis* (Plaut. Amph. 367-370)

³ Ce sujet a été étudié plus en détail par A. ORLANDINI & P. POCSETTI (à paraître).

« ME Tu te repentiras d'être venu avec ce tissu de mensonges et ce manteau de fourberies, toi qui es un sommet d'effronterie. SO. Pardon, c'est avec un manteau de laine et non de fourberie que j'arrive. ME. Tu mens encore, c'est avec les pieds que tu viens, non avec un manteau ».

Ce dialogue nous montre que, même si l'on ne connaissait pas ce qui précède le mot nié, la négation de celui-ci permettrait de l'attribuer à l'interlocuteur.

1.2. Le choix des modes de la proposition subordonnée

En latin, le clivage entre une description objective de l'état des affaires du monde (issue de la modalité évidentielle directe) et une assertion subjective (issue de la modalité évidentielle indirecte) est, le plus souvent, réalisée par l'emploi de modes différents : l'indicatif connote les propositions déclaratives sans jugement du locuteur, le subjonctif peut connoter à la fois la pensée du sujet de la proposition régissante (I) et la pensée du locuteur-auteur du texte (L).

Il est notoire que la structure *quod/quia* et l'indicatif sert à présenter des données réelles, historiques ; une dissociation énonciative peut être réalisée dans une telle structure par la tournure corrélatrice oppositive « *non quod* + le subjonctif, *sed quia* + l'indicatif » :

(2a) *Pugiles in iactandis caestibus ingemescunt, non quod doleant animou succumbant, sed quia profundenda uoce omne corpus intenditur* (Cic. *Tusc.* 2,56)

« Quant aux pugilistes, même lorsqu'ils frappent l'adversaire, ils gémissent en brandissant leurs cestes, non point qu'ils souffrent et que leur courage faiblisse, mais parce qu'une expiration bruyante favorise la tension de tous leurs muscles. »

La proposition introduite par *non quod* + le subjonctif présente une cause de laquelle le locuteur se dissocie en l'attribuant à autrui, une source qu'il ne prend pas à son compte, alors que la vraie cause est introduite par la proposition corrélatrice *sed quia* + l'indicatif.

Un autre paramètre peut intervenir dans l'analyse de telles structures et il peut permettre de remonter à l'attitude du locuteur sujet de la phrase, ou même du locuteur-auteur de l'énoncé : l'emploi de l'anaphorique vs. le réfléchi indirect. L'expression d'une cause réelle, objective, réalisée par *quod/quia* et l'indicatif est étanche à la possibilité d'occurrence d'un réfléchi indirect, comme le prouve l'emploi de l'anaphorique *eius* dans le passage suivant :

(2b) *Caesar non solum publicas, sed etiam priuatas iniurias ultus est, quod eius soceri auum ... Tigurini eodem proelio interfecerant* (Caes. *Gall.* 1,12,7)

« César trouva aussi dans cette vengeance publique l'occasion d'une vengeance personnelle ; car l'aïeul de son beau-père ... avait été tué avec lui par les Tigurins, dans la même bataille. »

La structure *quod et le subjonctif* est l'outil le plus exploité pour présenter la cause subjective en l'attribuant à la pensée du sujet de la proposition régissante ; dans ce cas, la structure n'est pas étanche au réfléchi indirect :

(2c) *Decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de se optimum iudicium fecisset* (Caes. Gall. 1, 41, 2)

« La dixième légion, par l'organe des tribuns militaires, remercia César d'avoir eu aussi haute opinion d'elle »

Toutefois, il peut arriver aussi que dans une proposition en *quod et le subjonctif* qui reproduit la voix du sujet de la proposition régissante, se superpose le jugement discordant du locuteur-auteur. L'anaphorique est, dans ce cas, le seul moyen par lequel le locuteur L permet que sa pensée se glisse dans le texte :

(2d) *(Philosophi) queruntur quod eos insimulemus omnia incerta dicere* (Cic. acad.2,32)

« Les philosophes se plaignent que nous les accuserions de dire que tout est incertain »

Ce texte permet d'entendre à la fois la parole des philosophes et le jugement du locuteur Cicéron sur la non acceptabilité de leurs plaintes ; ce que les langues romanes (l'italien et le français) réalisent par l'emploi du mode conditionnel ('nous les accuserions ...'), le latin l'exprime par l'anaphorique *eos* qui signale ici la dissociation du locuteur-auteur⁴. Il s'agit d'une espèce de double polyphonie que nous analyserons en détail plus loin.

Une autre opposition entre modes différents sert à distinguer la source directe ou indirecte du contenu de l'énoncé. En latin cette distinction se réalise à travers l'emploi respectivement du participe et de l'infinitif. L'expression au participe présent *audio te dicentem* connote la perception directe et immédiate (« je t'entends lorsque tu es en train de dire ... »), alors que l'infinitif, *audio te dicere* (« j'entends dire que tu dis... »)⁵ signale une perception indirecte et plus éloignée, ce qu'on a entendu de « seconde main ». La source est dans ce cas impersonnelle (« On me rapporte que tu dis ... ») :

(3) GE. *Iamdudum te omnes nos accusare audio/ inmerito* (Ter. Phorm. 289)

« Depuis un moment j'entends dire que tu nous accuses tous injustement »

⁴ Cf. M. FRUYT 1987 ainsi qu'A. BERTOCCHI 1994.

⁵ Pour la structure différente sous-jacente aux deux tournures syntaxiques, cf. M. MARALDI 1980.

Certaines occurrences de l'adverbe *quasi* associé avec un participe ou un substantif, tout en véhiculant un jugement, admettent la paraphrase : « ayant l'air de », « donnant l'impression que », « apparemment » ; elles relèvent aussi d'une modalité évidentielle directe, d'une perception pour ainsi dire visuelle et sont fréquentes surtout en latin postclassique :

(4) *crebra cum amicis secreta habere, super ingenitam auaritiam undique pecunias quasi in subsidium corripens, [...] nomina et uirtutes nobilium qui etiam tum supererant in honore habere, quasi quaereret ducem et partes* (Tac. *ann.* 13,18,2)

« Elle (=Agrippine) multiplie les entretiens secrets avec ses amis, ajoutant à sa cupidité naturelle le souci de ramasser de l'argent de tous côtés, comme pour s'assurer un fond de soutien, [...] elle tient en grand honneur les noms et les vertus des familles nobles qui subsistaient encore, comme si elle cherchait un chef et un parti. »

Dans ce passage, les inférences qu'on peut déduire de l'attitude d'Agrippine sont présentées comme jugement de la part d'autrui qu'elle cherchait un chef et un parti. Parole d'autrui, de ceux qui voient et jugent à partir des apparences. Le locuteur L, Tacite, n'intervient pas, dans ces cas, pour exprimer son jugement.

2. LA DISSOCIATION AU NIVEAU ÉPISTÉMIQUE

Sont présentés ici des phénomènes qui ne relèvent pas stricto sensu de la polyphonie dont il est question dans l'ensemble de l'article, mais des traits linguistiques de dissociation énonciative qui signalent qu'un locuteur ne prend pas parti vis-à-vis de son propos, sans que pour autant il donne à entendre la voix d'autrui.

2.1. L'emploi non canonique des connecteurs *uel/ aut*

Au niveau épistémique, la dissociation énonciative peut se réaliser sous la forme d'une « non prise en charge », d'un éloignement, un non-engagement de la part du locuteur dont on rapporte la parole ou du locuteur-auteur du texte. Des marques formelles et sémantiques peuvent le signaler, comme, par exemple, dans l'emploi non canonique des connecteurs de disjonction *uel* et *aut*. La distinction entre la disjonction exclusive ou inclusive n'est pas en jeu, seule l'attitude du locuteur est décisive ; dans le passage suivant, *uel* signale ainsi seulement la "non-prise en charge" de la part d'un locuteur dont on rapporte le discours, ici il s'agit de Pompée :

(5) *Cum bona quidem **spe**, ut **ait idem**, **uel uincendi uel in libertate moriendi*** (Cic. *Att.* 7,9,4)

« Nous aurons, comme le dit encore Pompée, bon espoir **soit de vaincre soit de mourir libres** »

Dans ce passage, la disjonction *uel*, qui présente deux possibilités mutuellement non exclusives, signale que, du point de vue des espoirs de Pompée (*bona spe, ut ait idem*), les deux prédictions envisagées (vaincre ou mourir libre) sont également possibles ; en tout cas, ce n'est pas lui qui pourra décider : "Peu importe que nous soyons vainqueurs ou vaincus, l'essentiel est - dit-il- de toute manière, qu'en agissant comme nous voulons le faire nous ne tomberons pas au pouvoir de l'adversaire et nous n'aurons perdu ni l'honneur ni la liberté". *Vel* traduit précisément l'attitude signalée par la tournure "peu importe".

D'autres passages indiquent, toujours par l'emploi de *uel*, que le choix tout en étant exclusif, ne dépend pas du locuteur-auteur qui y est indifférent, comme par ex. (6) :

(6) *quae neque confirmare argumentis neque refellere in animo est : ex ingenio suo quisque demat uel addat fidem* (Tac. Germ. 3,3)

«Je n'ai pas l'intention d'appuyer ces assertions de preuves, ni de les réfuter ; que chacun, à sa guise, leur refuse ou leur donne sa créance.»

Dans ce passage, l'auteur de la *Germanie*, Tacite, nie explicitement une volonté quelconque de se prononcer et il affirme que le choix d'accepter ou de refuser de croire aux assertions concernant les Germains (deux concepts opposés entre eux) est confié totalement aux lecteurs et la marque formelle en est *uel*.

2.2. La distinction entre potentiel et irréel

On peut reconnaître la voix ou la pensée du locuteur aussi dans l'emploi du subjonctif potentiel vs. l'irréel ; tel est le choix de Cicéron dans le passage suivant :

(7) *Quas (artes), ego si quis sit unus complexus omnes, ... non possum dicere eum non egregium hominem atque admirandum fore, sed is, si quis esset aut si etiam umquam fuisset, tu esses unus profecto* (Cic. de orat. 1, 76)

« Celui qui embrasserait de si vastes connaissances, ... serait, j'en conviens, un homme extraordinaire et digne de toute notre admiration ; mais si cet homme existait, s'il avait pu exister, ce serait vous. »

Par l'emploi du potentiel (*si quis sit unus complexus omnes, non possum dicere eum non egregium hominem atque admirandum fore*) Scaevola ne s'engage pas, il laisse ouvertes les possibilités dans l'avenir qu'un tel homme puisse un jour exister, mais par l'emploi de l'irréel, qui se rapporte au monde actuel (présent et passé : *si quis esset aut si etiam umquam fuisset*, « si cet homme existait, s'il avait pu exister ») il fait connaître son opinion négative sur l'existence réelle d'un tel homme, en affirmant qu'en tout cas, si un tel homme existait, il ne pourrait être que Crassus.

3. POLYPHONIE DISCURSIVE DOUBLE

Il existe des contextes où les voix que l'on peut entendre sont plurielles et en contraste entre elles, comme on l'a vu à propos de l'ex. (2d). Cela engendre la véritable situation de *dissociation énonciative* vis-à-vis de la parole d'autrui. Le verbe de la proposition régissante représente le premier signal de la dissociation de la pensée d'autrui. Du point de vue sémantique on distinguera deux catégories de verbes : l'une constituée par les verbes de parole (*verba dicendi*), l'autre par les verbes exprimant d'autres moyens de la modalité 'évidentielle' tels que, par ex., « sembler, paraître ». En ce qui concerne les catégories grammaticales impliquées par le verbe il faut distinguer les emplois impersonnels, où la 'source' n'est pas exprimée, de l'emploi personnel. Dans l'emploi personnel, la distinction entre la 1^{ère} et les autres personnes a des implications importantes en ce qui concerne les effets polyphoniques et la dissociation énonciative.

On attirera l'attention sur les effets polyphoniques différents liés à la distribution de la négation dans la conjugaison verbale, spécialement en combinaison avec la catégorie de la personne.

3.1. La tournure impersonnelle *non mihi uidetur* + *AcI* (*p* 'On vrai')

En latin, une dissociation énonciative laissant entendre la voix d'autrui ainsi que le jugement du locuteur peut être réalisé par la tournure impersonnelle : *non mihi uidetur* + acc. + infinitif, comme dans le passage suivant :

(8) *Non mihi uidetur ad beate uiuendum satis posse uirtutem* (Cic. *Tusc.* 5,12)

« Je ne crois pas que la vertu suffise à assurer une vie heureuse. »

Dans ce contexte, *non mihi uidetur* a la valeur de : - "Je ne crois pas vrai que" fortement emphatique et polémique. Dans les termes de l'analyse d' A. Berrendonner (1981 :56), on dira qu'ici « la négation devient en quelque sorte un marqueur de *complexe illocutoire* synonyme de /refuser de convenir/ ». Le prédicat performatif modèle de cet acte de dissociation énonciative et marqueur du *complexe illocutoire* serait dans ce cas : « Je soutiens que non *p* », que l'on peut interpréter comme le résultat de deux actes illocutoires simultanés (d'où le terme *complexe illocutoire*) : "le locuteur affirme *p* faux, tout en présupposant que *p* est ON-vrai⁶" (A. Berrendonner 1981 : 57). Il s'agit, dans ce passage, de la présentation de la thèse qui sera l'argument de la discussion développée entre Cicéron et son jeune interlocuteur dans le livre V des *Tusculanae Disputationes*. Ce passage relève d'une situation de polyphonie laissant entendre la voix d'un énonciateur autre (Brutus), auquel le locuteur (en la personne du jeune invité de Cicéron) ne veut pas être assimilé,

⁶. On dit qu'une proposition est "ON-vraie" lorsqu'elle est vraie pour l'opinion commune, pour la *doxa* (cf. A. BERRENDONNER 1981).

et qu'il envisage comme le responsable de l'assertion présentée dans la complétive : *ad beate uiuendum satis potest uirtus*.

Il s'agit donc d'une *prédication seconde*, une *prédication rapportée* (cf. O. Ducrot 1980), que l'on pourrait traduire en français par : « On dit que la vertu serait suffisante pour assurer le bonheur, mais ce n'est pas mon avis ». La construction personnelle - *uirtus mihi non uidetur ad beate uiuendum satis posse*, tout aussi possible aurait rendu impossible toute dissociation du locuteur, puisque par la construction personnelle il présente son propre jugement subjectif à propos du sujet *uirtus*. C'est précisément la possibilité de dissociation qui, à notre avis, peut expliquer le choix d'une construction inattendue de la part de Cicéron.

3.2. Les expressions « je n'ai aucun intérêt », « je m'en moque », « peu importe »

De même que *non mihi uidetur*, les verbes signifiant « avoir de l'intérêt, être important », sous négation, véhiculent souvent la dissociation d'une opinion d'autrui ou d'une pensée généralisée, ce qui peut donner lieu au sens méprisant de « se moquer » de l'avis de quelqu'un ou bien d'une opinion connue. La fonction de l'indifférence du locuteur vis-à-vis de points de vue divers est représentée par les verbes *interest*, *refert*, *attinet* sous négation ou dans les phrases interrogatives :

(9a) *Graeci uero exsultant quod peregrinis iudicibus utuntur. "Nugatoribus quidem" inquit. Quid refert? Tamen se aurovoqiaiv adeptos putant* (Cic. Att. 6, 1, 15)

«Quant aux Grecs, ils exultent d'avoir des juges pérégrins. Oui, me diras-tu, des diseurs de balivernes. Eh, qu'importe ! Ils n'en pensent pas moins qu'ils ont conquis l'autonomie »

Les verbes de ce type peuvent signaler l'attitude du locuteur à l'égard d'une objection qu'il formule lui-même, mais attribuable à un énonciateur implicite :

(9b) *Quid mea interest an recipiam beneficia? etiam cum recepero, danda sunt* (Sen. De Ben. 4 13)

« Que m'importe de savoir si mes bienfaits ' rentreront ' ? Même une fois ' rentrés ' il faut bien qu'ils sortent »

(9d) *Iubet ferre de his legem curiatam, praetori imperat. Quam id ipsum absurde nihil ad me attinet* (Cic. leg. agr. 2, 11, 28)

« Il prescrit donc de proposer une loi curiate à leur sujet et c'est au préteur qu'il en donne ordre. Quelle que soit l'absurdité de la chose, peu m'importe »

La fonction de dissociation énonciative se retrouve aussi dans le verbe *studeo* avec négation : c'est le cas de l'épigramme de Catulle, qui se présente comme réponse implicite aux avances de César pour une réconciliation :

(10) *nil nimium studeo Caesar tibi uelle placere nec scire utrum sis albus an ater homo* (Catull 93,1)

« Je n'ai pas une envie démesurée, César, de chercher à te plaire ni de savoir si tu es blanc ou noir »

3.3. Le verbe *autumare*

Un exemple de "dissociation énonciative" dans un contexte de polyphonie double nous est fourni par les emplois de *autumare* à la deuxième et troisième personne (« tu prétends /il prétend ») :

(12a) SO. *Saluus sum non me uidet:/ 'Nescioquem' loqui **autumat** : mihi certo nomen Sosiaest* (Plaut. *Amph.* 330 s.)

« Je suis sauvé ; il ne me voit pas. Il prétend que c'est 'je ne sais qui' qui parle : moi, en tout cas, je m'appelle Sosie »

(12b) AMPH. *Audiuistin' tu hodie me illi dicere ea quae illa **autumat** ?* (Plaut. *Amph.* 752)

«Est-ce que tu m'as entendu aujourd'hui lui dire ce qu'elle prétend nous raconter ? »

La dissociation énonciative ne peut se réaliser que si le verbe *autumo* est à la 2^{ème} ou à la 3^{ème} personne. En effet, c'est uniquement à la 2^{ème} et 3^{ème} personne du singulier et du pluriel que les verbes de ce type fonctionnent pour le discours rapporté. À la 1^{ère} personne on ne peut pas dire, dans un emploi non déontique de *autumare* (autrement dit, dans un emploi qui ne demande pas que quelqu'un fasse quelque chose) : « * je prétends que *p* » ; cela correspondrait dans les termes de Zeno Vendler à "un suicide illocutoire", parce qu'il serait l'équivalent de : « J'affirme faussement que *p* »⁷. Le fonctionnement du verbe *autumare* nous semble ainsi un bel exemple de "corrélacion de subjectivité" introduit par Benveniste opposant la première personne (le locuteur) à l'ensemble de la deuxième et troisième personne⁸.

3.3. Les expressions lexicales exprimant la tournure « sous prétexte que » : *specie, quasi, tamquam si, simulat* (p 'On faux')

L'emploi du performatif implicite « sous prétexte que » entraîne aussi un double mouvement argumentatif : l'on rapporte la parole d'autrui, tout en ajoutant le commentaire du locuteur L auteur du texte, qui fait savoir qu'à son avis cette parole n'est pas véridique. La situation est un peu différente de la dissociation exprimée par la tournure *non mihi uidetur* : si dans ce cas-là le discours rapporté à propos duquel le locuteur exprimait son désaccord, était censé être 'On-vrai', ici il est sûrement 'On-faux'.

⁷ Cf. M. E. CONTE (1980 : 152).

⁸ R. LAZZERONI (2000 : 92).

L'opposition apparence / réalité soulignée par la corrélation *specie ... re uera, specie ... ceterum*, sert souvent à exprimer en latin ce mouvement argumentatif complexe :

(14a) *specie defendendae provinciae ob imminentes Suebos ceterum ut auellerentur castris* (Tac. ann. 1,44)

« **sous prétexte de** défendre la province contre les menaces des Suèves, **mais au fond** pour les arracher au camp »

(14b) *ad Eumenem per speciem captiuorum redimendorum missus legatus erat, re uera occultiora quaedam agebantur* (Liv. 44,24,7)

« un ambassadeur avait été envoyé à Eumène **sous prétexte** de racheter des prisonniers, mais des négociations plus mystérieuses se cachaient »

Au niveau des prédicats, c'est parfois le verbe *simulat* qui exprime cette double attitude :

(15) *Simulabat sese negoti gratia properare; ceterum prodicionem timebat* (Sall. Jug. 76,1)

« **Il prétextait que** l'état de ses affaires exigeait cette hâte; **en réalité** il craignait la trahison »

Parmi les adverbes polyphoniques, ce sont surtout *quasi* et *tamquam* qui se chargent de la double fonction de rapporter et la parole d'autrui ainsi que le jugement négatif du locuteur L. Dans cet emploi, *quasi* porte le plus souvent sur un SN, comme dans les passages suivants :

(16a) *Idemque C. Marcellum cum is [...] quasi armorum studio in maximam familiam coniecisset, exterminandum ex illa urbe curauit* (Cic. Sest. 9)

« De même, le jour où C. Marcellus [...] s'était glissé dans une école importante de gladiateurs, **en prétextant qu'** il aimait l'escrime, Sextius veilla à le faire partir de la ville »

(16b) *nam Pharasmanes interfecto filio Radamisto quasi proditore, quo fidem in nos testaretur, uetus aduersus Armenios odium promptius exercebat* (Tac. ann.13,37,3)

« Quant à Pharasmanès, après avoir mis à mort son fils Radamiste, **sous prétexte de trahison**, pour nous témoigner sa fidélité, il assouvissait avec plus d'ardeur que jamais sa vieille haine contre les Arméniens »

Tamquam peut porter sur une phrase entière, comme dans le passage suivant, où l'on entend le grief d'accusation et, en même temps, le jugement du locuteur L, Tacite, sur l'invention, la valeur artificielle de ce grief :

(16c) *eo usque ambitus praeualuit ut quidam accusatorum eius exilio multarentur ; tamquam insonti periculum fecissent*(Tac. ann.13,37,3)

« La brigue eut une telle influence que certains de ses accusateurs furent condamnés à l'exil, **sous prétexte qu'ils avaient mis en péril** un innocent »

Avec les verbes signifiant « se plaindre » (ex. *queror*) la même dissociation est indiquée par l'emploi de *quod* avec le subjonctif (cf. l'ex. (2d)) ou par l'infinitif accompagné de *quasi* :

(18a) *Tum praefecti regis Persae legatos miserunt Athenas questum, quod Chabrias aduersum regem bellum gereret cum Aegyptiis* (Nep. *Chabrias* 3, 1)

« Alors les gouverneurs de Perse envoyèrent des ambassadeurs à Athènes pour se plaindre de ce que Chabrias passant aux ennemis du grand roi faisait la guerre comme allié de l'Égypte. »

(18b) *Illud vero non obscure queruntur, in meis sententiis quibus ornem Caesarem quasi desciscere m<e a> pristina causa* (Cic. *Fam.* 1, 9, 17)

« Mais ils formulent une plainte ouverte : dans les votes où je me déclare en faveur de César, ils voient un abandon de mon ancien parti. »

3.4. D'autres contextes de polyphonie discursive double au niveau illocutoire

La dissociation énonciative se réalise aussi fréquemment par des outils lexicaux. Ce sont, par exemple, les adjectifs ou les adverbes à valeur de modalisateurs qui, insérés dans un énoncé, servent le plus souvent à exprimer l'avis du locuteur favorable ou critique à l'égard d'une affirmation ou d'une décision d'autrui, tels que par ex. en français « avec raison, justement / à tort, sans fondement ». Pour exprimer l'accord au niveau illocutoire, le latin dispose d'adverbes tels que *profecto, certe, bene* ou d'adjectifs signifiant « heureux » (*felix, fortunatus*), inséré dans un récit. Le désaccord, la critique ou la correction sont souvent signalés par *stulte, male, frustra* :

(19a) *Tace, stulte: hic eius geminust frater* (Plaut. *Pers.* 830)

« Tais-toi, sot : c'est mon frère jumeau. »

(19b) *Forum coquinum qui uocant, stulte uocant: Nam non coquinumst, uerum furinumst forum* (Plaut., *Pseud.* 790)

« Quand on parle de la foire aux cuisiniers, on dit une sottise. Ce n'est pas la foire aux cuisiniers, c'est la foire aux voleurs. »

La dissociation énonciative ainsi que la manifestation de l'accord peuvent être signalées par des adverbes antonymes (ex. *male, frustra ~ pulchre, bene*) placés au début d'une réponse ou bien par une expression d'étonnement à propos de ce que l'interlocuteur vient d'affirmer. On rappellera que l'expression *male loqui* ou *male dicere* « dire du mal, injurier quelqu'un » impliquent une dissociation énonciative par rapport à ce qui vient d'être énoncé :

(21a) GN. *Pulchre mehercle istuc dictum et sapienter, papae. Iugularas hominem. Quid ille ? TR. Mutus ilico* (Ter. *Eun.* 416)

« Très bien, excellente réponse, parbleu ! Tu as étranglé ton interlocuteur. Et quelle réaction de son côté ? TR. Tout à fait muet ! »

(21b) *Eho tu, --- loquitatus ne's gnato meo male per sermonem, quia mihi id aurum reddidit, Et te dixisti id aurum ablaturum tamen per sycophantiam?* CHR. *Egone istuc dixi?* (Plaut. Bacch. 804)

« Alors tu n'as pas cessé d'injurier mon fils pour m'avoir rendu l'argent ? et tu t'es vanté de m'en dépouiller tout de même par tes machinations? CHR. Moi, je dis cela ? »

(21c) *Nequam homo es, Epidice! Qui lubidost male loqui? quia tu tete deseris ! Quid faciam ? Men rogas ?* (Plaut. Epid. 97) « Ta tête ne vaut rien, Epidicus ! Qu'est-ce qui te prend de m'injurier ? Parce que tu t'abandonnes toi-même ! Et tu me demande ce que je devrais faire ? »

(21d) PAE. *Quid male facio aut quoi male dico?* SO *Quoi pol cumque occasio est* PAE *Nemo homo umquam ita arbitratust* SO *at pol multi esse ita sciunt* (Plaut. Pers. 210) "PAE. A qui puis-je nuire ou adresser des injures ? SO. A n'importe qui ! PAE. Personne n'a jamais dit cela ! SO Mais beaucoup de monde en a connaissance ! »

3.5. L'emploi de reformulation

L'emploi de *autem* au niveau illocutoire se développe, dans ce cas, en parallèle aux emplois dissociatifs de *autem* et de *immo* de reformulation, lorsque ces adverbes ont la fonction métalinguistique de mettre en discussion la légitimité énonciative d'un mot que le locuteur vient d'employer.

On doit une fois encore envisager une situation de double polyphonie discursive : la voix d'un énonciateur (dans ce cas) et la voix du locuteur qui rectifie dans les passages suivants où un mot est repris en citation et commenté comme inadéquat (« ah, que dis-je ! ») :

(22a) *Numquis testis Postumum appellavit ? **testis autem ?** num accusator ?* (Cic. Rab. Post. 10)

« Eh bien, est-il un témoin qui ait nommé Postumus ? **Que dis-je, un témoin ?** est-ce que l'accusateur parle de lui ? »

(22b) *Quid tandem isti mali in tam tenera insula non fecissent? **Non fecissent autem ?** Immo quid ante aduentum meum non fecerunt ?* (Cic. Att. 6,2,8)

« Quel dégât n'auraient-ils pas fait, ces gaillards, dans une île aussi délicate ! **Que dis-je, ils n'en auraient pas fait?** Eh là ! Que n'ont-ils pas fait avant mon arrivée ! »

De la même manière, *autem* sert à marquer une dissociation énonciative dans la mesure où il signale la surprise ou l'étonnement du locuteur par rapport à ce vient d'être énoncé :

(22c) TH. *Ius dicis ?* EP. *Me decet.* TH. *iam tu autem praeturam geris?* (Plaut. Epid. 25)

« TH. Tu parles comme un juge? EP. Cela ne me sied-il pas ? TH. Mais je n'ai pas connaissance que tu es préteur ! »

La rectification métalinguistique peut aussi se faire par amplification, à partir d'un mot qui est jugé trop faible, ce qui est réalisé par l'adverbe *immo (uero)* :

(23a) *Senatus haec intellegit, consul uidet: hic tamen uiuit. **Viuit ? Immo uero etiam in senatum uenit**, fit publici consili particeps, notat et designat oculis ad caedem unumquemque nostrum* (Cic. *Catil.* 1,2)

« Tout cela, le Sénat le sait, le consul le voit : et cet homme vit encore ! **Il vit ? ah ! que dis-je ? Bien plus : il vient au Sénat**, il participe à la délibération publique, il marque et il désigne de l'œil ceux d'entre nous qu'on assassinera. »

Les deux prédicats *uiuit* et *uenit in senatum* représentent deux positions sur la même échelle argumentative, différant entre elles en intensité (cette interprétation est renforcée par la présence de *etiam*). Le locuteur, grâce à la proposition introduite par *immo uero*, ne s'oppose pas à la vérité du prédicat *uiuit* de *p*, mais à sa pertinence informative : il juge ce prédicat comme trop faible pour décrire la situation réelle ; Le locuteur rectifie alors par amplification ce qu'il attribue à un énonciateur contrevenant à la maxime conversationnelle de Quantité « soyez exhaustifs ». (Catilina n'est pas seulement "vivant", il ose même "venir au sénat" !). Pour interpréter ce contexte, on doit envisager une situation de polyphonie : par une sorte de dédoublement, le locuteur reprend métalinguistiquement un mot (dans ce cas *uiuit* ?), dont il ne prend pas la responsabilité, comme s'il s'agissait d'un mot prononcé par un autre énonciateur, et qu'il veut rectifier. Cela peut se réaliser aussi en présence d'une opposition sémantique :

(23b) *quem hominem ? **leuem ? immo grauissimum. Mobilem ? Immo constantissimum. Familiarem ? Immo alienissimum*** (Cic. *Q. Rosc.* 49)

« Quel homme ? **Un homme léger ? Tout au contraire un homme très sérieux. Un homme inconstant ? Tout au contraire, c'est le plus ferme des hommes. Est-il le familier de Roscius ? Tout au contraire, il lui est absolument étranger** »

Dans ce passage, les rôles discursifs peuvent être assignés de la façon suivante : un énonciateur fictif propose un jugement évaluatif de l'homme en question, jugement que le locuteur rejette, en choisissant le degré maximum de la qualité opposée, introduite par *immo*.

3.6. D'autres indices de dissociation : certains emplois des adverbess épistémiques

Il est connu que les adverbess à valeur épistémique « peut-être » et « bien sûr » ont des enjeux polyphoniques dans la mesure où ils expriment un jugement du locuteur à propos d'un avis ou d'une objection d'autrui. Il arrive parfois que le locuteur anticipe une objection pour mieux confirmer ensuite son

propre avis. En effet, ces adverbes jouent le rôle « d’adverbes de phrase », se substituant respectivement à des expressions épistémiques telles que « il se peut que, il est possible que » et « il est certain, il est sûr que ». De cette manière, ils introduisent deux voix: notamment celle d’un interlocuteur (réel ou fictif), qui est mise en doute ou présentée comme non décisive, et celle du locuteur, présentée comme dotée de certitude :

(25a) *Nimium fortasse dicet aliquis hunc diligentem; hactenus reprehendet, siqui volet, nihil amplius* (Cic. Verr. 2,4,56)

« On dira peut-être qu’il fut trop scrupuleux. C’est ce point seul qu’on lui reprochera, si l’on veut, sans plus. »

(25b) *Durum hoc fortasse videatur; neque ego ullam in partem disputo, tantum intellego maluisse Domitium crudelem in animadvertendo quam in praetermittendo dissolutum videri.* (Cic. Verr. 2,5,7)

« Sanction bien rude, peut-être à votre avis. Je ne discute ni le pour ni le contre. Je comprends seulement que Domitius aime mieux paraître cruel en sévissant que faible en pardonnant. »

C’est souvent la juxtaposition de deux phrases introduites par *fortasse* et *certe*, *profecto* ou *re vera* qui fait ressortir un effet de dissociation énonciative :

(25c) *Quibus illi rebus elati et inflati **fortasse** non continuo, sed **certe** si paululum adsumpserint uetustatis ac roboris, non continebuntur; progredientur cuncti, eferentur singulares* (Cic. agr. 2,97)

« Bouffis de ce fait d’orgueil et de morgue, on les verra, peut-être pas tout de suite, mais petit à petit, une fois acquises force et vieillesse, ne pas s’en tenir là, mais ils poursuivront tous ensemble et se laisseront chacun emporter »

(25d) *Erunt etiam **fortasse**, iudices, qui illum eius peculatum uel acerrime uindicandum putent, quod iste M. Marcelli et P. Africani monumenta, quae nomine illorum, **re uera** populi Romani et erant et habebantur, ex fanis religiosissimis et ex urbibus sociorum atque amicorum non dubitarit auferre* (Cic. Verr. 2,1,11)

« Il y en aura aussi peut-être, juges, qui verront un acte de péculation digne de la vindicte la plus violente dans le fait que les monuments de M. Marcellus et de P. Scipio Africanus – ces monuments qui portaient certes leurs noms, mais qui étaient en réalité la propriété du peuple romain et que l’on considérait comme tels, il n’a pas hésité à les enlever des temples que la religion rend les plus augustes ainsi que des villes de leurs amis ».

Fortasse exprime toujours une orientation positive⁹, à la différence de *forsitan* employé dans les interrogatives. Parfois une nuance concessive sert à exprimer une dissociation partielle : « d’accord, il se peut que, mais il est hors de doute que... ». Cet effet de sens est véhiculé par *forsitan* :

⁹ Cf. A.ORLANDINI (2001 : 309).

(26a) *Quae (Fortuna) peruellere te forsitan potuerit et pungere, non potuit certe uires frangere* (Cic. *Tusc.* 3, 36)

« Elle (la Fortune) a bien pu te pincer et te piquer, mais non pas assurément briser tes forces » (= (La Fortune) a-elle pu te pincer et te piquer ? Oui bien sûr, mais non pas assurément briser tes forces »

De même, *profecto* peut focaliser une expression de dissociation énonciative :

(26b) *Non ita est profecto, iudices; non est veri simile ut Chrysogonus ...*(Cic. *Rosc. Amer.* 121, 47)

« Non, juges, il n'en est certainement pas ainsi. Il n'est pas vraisemblable que Chrysogonus ...».

3.7. L'interrogation rhétorique

L'interrogation rhétorique est un acte illocutoire qui n'attend pas une réponse, mais qui vise à mettre en discussion d'une manière polémique un mot, une phrase, une idée d'autrui. Elle appartient à la langue familière ainsi qu'au style oratoire.

On a déjà vu que certains emplois de *autem* et de *immo* véhiculant une dissociation énonciative peuvent focaliser un seul mot. Au niveau illocutoire, ces particules ont pour effet de mettre en discussion ou de rectifier un mot, un avis d'autrui, souvent avec une nuance ironique. Mais en outre, comme l'on vient de rappeler, certains emplois de *fortasse* et de *certe* se référant à un point de vue d'autrui s'insèrent aussi dans des interrogations. Les interrogations fictives n'impliquent pas toutes une dissociation énonciative : c'est le contexte qui permet d'identifier leur fonctionnement.

Dans l'interrogation qui réalise la dissociation énonciative, on distinguera deux stratégies argumentatives : dans l'une, le point de vue d'autrui est introduit par une interrogative, à laquelle le locuteur fait suivre sa réponse qui apporte un démenti ; dans l'autre, l'avis d'autrui est présenté comme une affirmation, qu'on fait suivre par des interrogatives qui lui enlèvent tout fondement. Ces deux stratégies sont appliquées dans les passages suivants de Cicéron :

(28a) *quibus rebus id adsecutus es? Innocentia? aspice aedem Castoris; deinde si audes, fac mentionem innocentiae. Diligentia? codicis lituras tui contemplare in Stheni Thermitani nomine; deinde aude te dicere diligentem. Ingenio? qui testis interrogare priore actione priore nolueris et iis tacitus os tuum praebere malueris, quamvis et te et patronos tuos ingeniosos esse dicito* (Cic. *Verr.* 2, 3,41)

« De quelle manière as-tu atteint ce but ? Par l'innocence ? Regarde le temple de Castor et ose ensuite parler d'innocence ? Par la diligence ? Observe les ratures au nom de Sthenius Termitanus et ose ensuite parler de diligence ? une idée à toi ? Quand à la première audience tu t'es opposé

à l'interrogatoire des témoins, quand tu as préféré leur montrer bouche close, tu peux parler de tes idées, à toi et à tes avocats ?»

(28b) *At beneficio tuo sum usus. [...] Quod? sed quo beneficio? quod me Brundisi non occideris?* (Cic. Phil. 2, 5)

« J'ai reçu un bienfait? Lequel ? Tu ne m'a pas tué à Brindes ? »

3.8. L'ironie

Suivant Ducrot et Nølke, l'ironie est une stratégie polyphonique visant à la dissociation énonciative. Elle consiste dans un jeu intertextuel, où le locuteur « prend comme le sien un point de vue d'autrui, au but de le présenter comme absurde ». Ce type de polyphonie est beaucoup plus complexe que les autres stratégies, parce qu'il nécessite que les destinataires aient dans une certaine mesure à connaissance du point de vue en question, ainsi que du contexte qui l'a engendré, afin qu'ils puissent comprendre l'effet ironique et, au fond, le sens global du texte.

Comme l'ironie se déploie au niveau de l'architecture générale du texte dans son entier, elle se sert des stratégies diverses qui ne se réduisent à aucun schéma unitaire. L'ironie est souvent signalée par une exclamation qui vise à l'amplification ou signale l'étonnement, qui sont, en effet, démesurés par rapport à la réalité :

(29a) *Tum (galli) canebant [...] id enim, inquires, ostentum. Magnum vero ! quasi pisces non galli cecinerint* (Cic. div. 2,56)

« Cependant les coqs chantaient ce jour-là. Voilà le prodige ! vous écrierez-vous. Beau prodige en vérité : comme si c'étaient des poissons et non des coqs qui eussent chanté »

(29b) *O praeclarum et commemorandum iudicium ! O severum edictum ! o tutum perfugium aratorum !* (Cic. Verr. 2,3,28)

« Quelle idée excellente et digne de mémoire ! Quelle décision appropriée ! Quel refuge plein de sûreté pour les agriculteurs ! »

Les stratégies de l'ironie suivent fréquemment les parcours de dissociation énonciative qu'on vient d'esquisser, notamment :

a) L'interrogation rhétorique :

(30a) *Idcircone expectata nobilitas armis atque ferro rem publicam reciperavit ut ad libidinem suam liberti servulique nobilium bona fortunasque nostras vexare possent ?* (Cic. S.Rosc. 141)

« Cette noblesse, dont on attendait tant, n'a donc reconquis le pouvoir au fil de l'épée que pour laisser aux affranchis, aux vils esclaves des nobles toute licence pour tailler dans nos biens et dans nos fortunes ? »

b) L'emploi de *quasi* :

(30b) *Ita iocaris quasi ego dicam eos esse miseros qui nati non sunt et non eos miseros qui mortui sunt* (Cic. *Tusc.* 1,13)

« Tu plaisantes ! Comme si je disais, moi, que c'est un malheur de n'être pas né et que ce n'en est pas un d'être mort »

(30c) *Pergit in me maledicta, quasi uero ei pulcherrime priora processerint* (Cic. *Phil.* 13, 40) « Il continue contre moi ses injures comme si les premières lui avaient bien réussi »

c) L'emploi d'adverbes exprimant une certitude (*certe, profecto, scilicet*) pour faire semblant de confirmer l'affirmation d'autrui :

(30d) *Is scilicet vir optimus et singulari fide praeditus in suo iudicio suis tabulis testibus uti conatur* (Cic. *Q.Rosc.* 1)

« Eh oui, ce parfait honnête homme, d'une probité incontournable, essaie de prendre ses documents à témoin en faveur de lui-même ».

BIBLIOGRAPHIE

BERRENDONNER, A., 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Éditions de Minuit.

BERTOCCHI, A., 1994, « Occurrences of *is* as Grammaticalisation of the speaker » in : G. Calboli (éd.), *Papers on Grammar 4*, Bologna, CLUEB, 1-27.

CONTE, M. E., 1980, «Coerenza testuale», *Lingua e stile* 15, 135-154.

CONTE, M. E., 1983, «Momenti di teoria dell'enunciazione linguistica», *Semiotica dell'enunciazione, Atti del IX Convegno dell'Associazione Italiana di Studi Semiotici*, 21-35.

CONTE, M. E., 1984, « Délocutivité, performativité, contre-performativité », in : *Benveniste aujourd'hui, Actes du colloque International du C.N.R.S.* (Tours 28-30 septembre 1983), Paris-Louvain, Editions Peeters, 65-76.

DUCROT, O., et al., 1980, *Les mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit.

FOURNIER, H., 1946, *Le verbe 'dire' en grec ancien*, Paris, Klincksieck.

FRUYT, M., 1987, «Interprétation sémantico-référentielle du réfléchi latin», *Glotta* 65, 204-221.

HAURY, A., 1955, *L'ironie et l'humour chez Cicéron*, Leiden, Brill, 1955.

LAZZERONI, R., 2000, « Congiuntivo e indicativo. Una vicenda sanscrita e (forse) indoeuropea », *Studi e saggi linguistici* 38,89-100.

MARALDI, M., 1980, « The complement structure of perception verbs in Latin », in : G. Calboli (éd.), *Papers on Grammar I*, Bologna, CLUEB, 47-79.

NØLKE, H., 2013, *La polyphonie linguistique*, *Lalies* 33, 2013, 7-76.

ORLANDINI, A., 2001, *Négation et argumentation en latin. Grammaire Fondamentale du Latin. Tome VIII*, Bibliothèque d'Études Classiques, Louvain-Paris, Peeters.

ORLANDINI A. & POCETTI P., à paraître, « *Specie-re uera* : deux mondes en parallèle », *XVI Colloquium International de Linguistique Latine*, Uppsala, juin 2011.

RÉCANATI, F., 1978, "Performatifs et délocutifs; à propos du verbe 's'excuser'", *Semantikos* 2, 2-3, 69-87.

RÉCANATI, F., 1981, *Les énoncés performatifs*, Paris, Éditions de Minuit.

TRAINA, A. - BERTOTTI, T., 1977 (= 1969²), *Sintassi normativa della lingua latina*, Bologna, Cappelli.